

Secrétaire élu : Angélique GONIN-CHARTIER

Présents : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, Jean-François TEIL, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia BALMONT, Patricia PIVOT, Romain COLLIER

Absents : André DAMAIS (pouvoir à René PONTET), Christian LAFFAY (pouvoir à Eric LACROIX), Jean-Pierre HERRADA (pouvoir à JF TEIL), Aurélie LEDIEU (pouvoir à Angélique GONIN-CHARTIER), Dimitri GIRARD (pouvoir à Romain COLLIER)

M Matthias PATET, responsable des services techniques présente la loi du 10/03/2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoyant que les communes puissent définir des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR), l'objectif étant de porter la part des EnR à 33% en 2030 e de répondre aux objectifs régionaux (multiplier par 10 la production électrique de photovoltaïque et de biogaz). Il présente les cartographies réalisées par les services communaux et intercommunaux sur différentes énergies : éolien, solaire PV, solaire thermique, hydroélectricité, géothermie, biogaz/méthane, bois/énergies biomasse. Ces cartes seront mises à disposition la population du 2 au 30/04/2024. Une délibération devra être prise lors de la prochaine séance de Conseil municipal pour approuver les cartographies et les transmettre à la COR pour débat avant d'être transmises au niveau national.

01- Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne Mme Angélique GONIN-CHARTIER comme secrétaire de séance. *Adopté à l'unanimité*

02- Approbation du PV de la séance du 06/02/2024

Le conseil municipal approuve le PV de la séance 06/02/2024. *Adopté par 21 et 6 contre (Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Romain COLLIER ayant un pouvoir)*

M Daniel DUMONTET explique que les membres de sa liste ont fait le choix de voter contre le PV de la séance du 02/04/2024 en raison du caractère trop succinct du PV ne détaillant pas suffisamment les débats. Il indique également que les propos tenus lors du dernier conseil par Pascale CERNICCHIARO l'ont été au nom de la liste, cette dernière en étant le porte-parole. Il ajoute que les interventions de leur liste sont toujours préparées en concertation.

03- Exercice des pouvoirs délégués du maire - compte-rendu

Par délibérations du 26 mai 2020 et du 6 juillet 2021, et du 3 octobre 2023, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, en vertu des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), un certain nombre de ses compétences. Selon les termes des articles précités du C.G.C.T, Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

Conventions :

- **Convention de mise à disposition de la salle GYM'ESCAL** avec l'association La Fraternelle, Eveil Sportif Amplepuis et Vertic'Ampl – *durée d'1 an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans*

Concessions cimetièrè :

<u>Cimetièrè n°1 :</u>	11/02/2024 : renouvellement concession n°458, 2,50 m ² , 30 ans
<u>Cimetièrè n°2 :</u>	01/02/2024 : nouvelle concession n°123, 3 m ² , 30 ans
<u>Cimetièrè n°3 :</u>	07/02/2024 : renouvellement concession n°65, 3 m ² , 30 ans
<u>Cimetièrè n°4 :</u>	03/01/2024 : nouvelle concession n°111, 5 m ² , 30 ans
<u>Cimetièrè Saint-Claude Huissel :</u>	29/02/2024 : nouvelle concession n°48, 3 m ² , 15 ans

Renoncations au droit de préemption urbain :

- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, impasse des Coteaux de Brégade, renonciation au DPU le 02/02/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Daniel Fargeot, renonciation au DPU le 02/02/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Henri Damet, renonciation au DPU le 06/02/2024
- ⇒ Vente sur non bâti, Rançon, renonciation au DPU le 06/02/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue de l'hôtel de ville, renonciation au DPU le 06/02/2024
- ⇒ Bail commercial, rue Daniel Fargeot, renonciation au bail commercial le 06/02/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Gras, renonciation au DPU le 14/02/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, impasse des coquelicots, renonciation au DPU le 23/02/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du Vieux Reverdy, renonciation au DPU le 29/02/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, boulevard de Rançon, renonciation au DPU le 29/02/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du 11 novembre 1918, renonciation au DPU le 29/02/2024

Engagement de dépenses :

Eclairage LED, école Le Petit Prince, REXEL :

Montant : 12 967.34 € HT 15 560.81 € TTC

Matériel assurance escalade, Gymnase GYM'ESCAL, AU VIEUX CAMPEUR :

Montant : 2 708.16 € HT 3 249.79 € TTC

Changement moteur Peugeot Boxer, services techniques, AUTOS SERVICES :

Montant : 8 773.02 € HT 10 527.62 € TTC

Réparation Aérotherme, salle de la Bouverie, MOOS :

Montant : 1 278.53 € HT 1 534.24 € TTC

Changement chaudière, salle Déchelette, LARUE :

Montant : 10 270.00 € HT 12 324.00 € TTC

Coffret branchement électrique et enrouleur électrique, gymnase GYM'ESCAL et ex-site GERFLOR, REXEL :

Montant : 1 183.89 € HT 1 420.67 € TTC

Groupe électrogène, centre technique, LOCAMUC :

Montant : 1 050.00 € HT 1 260.00 € TTC

Attribution du marché de prestation de service « AMO apaisement et revitalisation du centre-bourg dans le cadre de l'AAP marché du quotidien » à l'entreprise TOPOSCOPE pour un montant de 61 050.00 € HT (hors tranches optionnelles) + affermissement de la tranche optionnelle : rédaction d'un cahier des charges pour la maîtrise d'œuvre du parking de la Cure : 1787.50 € HT

Dons : Acceptation par la commune de dons de la part de l'association La Fraternelle et l'association Eveil Sportif de divers matériels de gymnastique servant à la pratique de la gymnastique à la salle GYM'ESCAL

Demandes de subvention :

Financier	Dispositif	Projets	Montant projet € HT	Montant sollicité	Date de dépôt
Etat	MILDECA 2024	Intervention de professionnels et animations dans le cadre de la lutte contre les drogues et conduites addictives	3 400.00 € € HT	2 720.00 €	18/03/2024

Le Conseil municipal **PREND ACTE** du compte-rendu des délégations.

04- Personnel communal – modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal approuve la modification ci-après du tableau des effectifs : création d'un emploi d'agent d'entretien et d'hygiène bâtiments divers à temps non complet de 24h hebdomadaire éligible aux grades du cadres d'emplois d'adjoint Technique. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel et notamment sur le fondement de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique ; *Adopté à l'unanimité*

05- Retrait de la délibération n°9 du 06/02/2024 portant transfert au SYDER de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides »

Le Conseil Municipal retire la délibération portant transfert au SYDER de la compétence « infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides ». M Eric LACROIX indique qu'une erreur s'est glissée dans la note de synthèse : la délibération du 06/02/2024 a bien acté le transfert de la compétence au SYDER et non à la COR. *Adopté à l'unanimité*

06- Transfert au SYDER de la compétence communale « infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides »

Le Conseil municipal décide de transférer au SYDER la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables », et charge Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter Monsieur le Président du SYDER en vue d'obtenir une délibération concordante du comité syndical. *Adopté à l'unanimité*

07- Désaffectation et déclassement d'une parcelle sur le secteur de la gare d'Amplepuis

Le Conseil municipal approuve la désaffectation de la parcelle adjacente à la parcelle cadastrée AI 274 d'une surface graphique de 2 330m² et approuve le déclassement de ladite parcelle, et enfin, autorise, M le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire. Etant précisé que la surface exacte sera connue après intervention du géomètre. *Adopté à l'unanimité*

08- Cession d'une parcelle sur le secteur gare d'Amplepuis

Le Conseil municipal approuve la cession de la parcelle adjacente à la parcelle cadastrée AI 274 d'une superficie de 2 330m² (surface graphique) pour un montant de 25 200 € à la société CLEMCO ou à toute autre personne physique ou morale qui se substituerait et dit que les frais, droits et honoraires seront supportés par l'acquéreur. Enfin, le conseil municipal autorise M le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'acte de vente. Etant précisé que la surface réelle sera connue après intervention du géomètre. *Adopté à l'unanimité*

09- Marché de travaux – construction d'un gymnase spécialisé – renonciation partielle aux pénalités de retard

M le Maire quitte la salle.

Suite à proposition au Conseil municipal de renoncer partiellement aux pénalités de retard de l'entreprise CHERPIN et de n'appliquer que 7 500€ de pénalités, le Conseil municipal, compte tenu de la désorganisation générale du chantier, décide de ne retenir des pénalités qu'à hauteur de 2 500€.

En réponse à Mme Patricia PIVOT, M Eric LACROIX indique que le montant de l'opération s'élève à 3.4 M d'€ HT.

M le Maire s'étant retiré, *adopté à l'unanimité*

10- 1 a) Comptes de gestion 2023 - Budget principal

10-1 b) Comptes de gestion 2023 - Budget annexe Centre Municipal de Santé

10-1 c) Comptes de gestion 2023 - Budget annexe ZAC de Coucy

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion des trois budgets communaux dressés pour l'exercice 2023 par le Trésorier municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur. *Adopté par 21 et 6 absentions (Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Romain COLLLIER ayant un pouvoir)*

10-2 a) Comptes administratifs 2023 – Budget principal

10-2 b) Comptes administratifs 2023 - Budget annexe Centre Municipal de Santé

10-2 c) Comptes administratifs 2023 - Budget annexe ZAC de Coucy

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes administratifs des trois budgets communaux pour l'exercice 2023. *M le Maire s'étant retiré, adopté par 19 et 6 absentions (Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Romain COLLLIER ayant un pouvoir)*

10-3. Affectation du résultat 2023 – budget principal

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2023 qui s'établit à 482 485,16 € comme suit :

- c/1068 : 101 484,78 € (affectation à l'investissement)
- c/ 002 : 381 000,38 € (report en fonctionnement)

Adopté par 21 et 6 absentions (Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Romain COLLLIER ayant un pouvoir)

10-4. Autorisation de programme/crédits de paiement : construction Centre technique municipal

Le Conseil municipal autorise M le Maire ou son représentant à engager les dépenses du projet ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes et précise que les crédits de paiement de 2024 sont inscrits au budget 2024 sur l'opération d'équipement N°95.

En réponse à Mme Simone GUEYDON, M le Maire indique que l'Etat et le Département seront probablement les seuls financeurs de ce projet.

Adopté par 22 et 5 absentions (Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia BALMONT, Romain COLLLIER ayant un pouvoir)

10-5. Vote du taux des impôts locaux 2024

Le Conseil municipal fixe pour 2024 les mêmes taux de fiscalité des années précédentes soit :

- o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.69%
- o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.43 %
- o Taxe d'habitation résidences secondaires : 10.43 % (correspond au taux THR avant sa suppression)

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagnée d'une copie de la présente décision.

Adopté par 21 et 6 absentions (Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Romain COLLLIER ayant un pouvoir)

10-6 a) Budget primitif 2024 – Budget principal

Le budget général de la Commune s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 5 153 930,00 € pour la section de fonctionnement et 3 998 603,00 € pour la section d'investissement, soit un budget total de 9 152 533,00 €.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2024 concernant le budget principal.

Adopté par 21 et 6 absentions (Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Romain COLLLIER ayant un pouvoir)

10-6 b) Budget primitif 2024 - Budget annexe Centre Municipal de Santé

Le budget annexe « Centre Municipal de Santé » est voté en suréquilibre pour la section de fonctionnement, soit 970 850,00 € pour les recettes et 907 850 € pour les dépenses. La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 75 020,00 €.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2024 concernant le budget annexe « Centre Municipal de Santé »

Adopté par 21 et 6 absentions (Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Romain COLLLIER ayant un pouvoir)

10-6 c) Budget primitif 2024 - Budget annexe ZAC de Coucy

Le budget annexe « ZAC de COUCY » est voté en suréquilibre pour la section de fonctionnement, soit 876 115,00 € pour les recettes et 545 336,00 € pour les dépenses. La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 652 240,00 €

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2024 concernant le budget annexe « ZAC DE COUCY »

Adopté par 21 et 6 absentions (Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Romain COLLLIER ayant un pouvoir)

11- Provisions pour risques et charges de fonctionnement courant – Budget primitif 2024

Afin d'assurer le strict respect de cette disposition, le Conseil Municipal approuve la constitution d'une provision et constate une reprise de provision avec inscription des crédits budgétaires. *Adopté à l'unanimité*

12- Mise à disposition à titre exceptionnel de la salle des sports de Bagatelle pour le salon Atout Commerce les 9 et 10 novembre 2024

Le conseil Municipal approuve les conditions de cette mise à disposition (gratuité compte tenu de l'intérêt général de la manifestation et versement d'une caution de 1200€). *Adopté à l'unanimité*

13- Subvention Association Solidarité Femmes Beaujolais

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association. *Adopté à l'unanimité*

Questions diverses :

- Mme Peggy ROUGE PIPEREAU présente le rapport d'activité très positif de la médiathèque et félicite les agents pour la gestion de ce bel équipement. Elle adresse également ses remerciements aux bénévoles qui s'investissent et au personnel pour leur engagement au quotidien.
- Mme Peggy ROUGE PIPEREAU informe que le nouveau site communal sera en ligne dans quelques jours. Un mail sera adressé aux conseillers municipaux. Tous les retours sont les bienvenus sur d'éventuelles incorrections.
- Lecture par Thierry THOLIN des manifestations à venir
- M Thierry THOLIN indique que la présentation de la 5^{ème} étape a eu lieu le 27/03 dernier. Il donne rendez-vous le 6/6 prochain sur la place de la Mairie pour le départ de l'étape.
- Mme Lydie AUGAY et M Henri BURNICHON dressent un bilan des marchés très dynamiques de la commune
- M Daniel DUMONTET dit avoir reçu une lettre de la part de M DAVEZAC, châtelain du château du Crêt, s'opposant au projet de construction d'un EHPAD au sein du parc. Il demande un état d'avancement du projet et si la rumeur selon laquelle une subvention est attendue à la fin de l'année est exacte. M le Maire indique qu'il n'est pas question de quelconque subvention et conseille de ne pas écouter tout ce qu'il se dit sur la commune notamment une autre rumeur selon laquelle un projet de 4 étages est prévu. Il explique que le projet n'en est qu'au stade des études pour le moment. Il rappelle que le parc du Clos du Crêt a été acheté en 2011 en prévision d'y édifier l'hôpital et que M DAVEZAC a fait l'acquisition de son château en toute connaissance de ce projet, des éléments relatifs à des servitudes dans le cadre d'une éventuelle construction figurent dans l'acte de vente. Il se dit surpris du réveil tardif de M DAVEZAC. Quant à la dernière rumeur qui circule selon laquelle de nombreux arbres vont être abattus, à ce stade absolument rien n'a été prévu. M Eric LACROIX précise que le PLU est en cours de révision et soumis à l'avis de l'Etat. Il indique que la contreproposition faite par le châtelain d'une construction dans le parc sur le versant côté Déchelette est ubuesque et serait bien plus dommageable pour la nature que l'emplacement actuel (pente très importante, intégration paysagère impossible, contrainte d'accès très importante). M le Maire conclut en indiquant que si la volonté est de perdre l'hôpital sur la commune d'Amplepuis, on ne s'y rend pas autrement. M Henri BURNICHON indique que si cela arrive il faudra assumer d'avoir signé les pétitions qui circulent sur internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h45**.

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire
René PONTET

